

Janvier - Février - Mars 2026

Les Infos de MARSAC-SUR-DON



02 40 87 54 77



info@mairie-marsacsurdon.fr



www.mairie-marsacsurdon.fr



Sommaire

- 2 Editorial du maire
- 3 Informations municipales
- 6 Conseils municipaux
- 12 Expression de la liste minoritaire
- 13 Vie de la commune
 - 13 Vie de la Mairie
 - 16 Les brèves
 - 18 Vie associative, culturelle et sportive
 - 20 Le CCAS
- 21 Ecoles
- 23 Associations de parents et petite enfance
- 25 En direct des associations
- 30 Intercommunalité

Éditorial

du maire



Mes chers amis,

Une année s'achève, ainsi que le mandat que nous m'avez confié.

Malgré les incertitudes que nous ressentons tous, tant au niveau politique, que budgétaire et géopolitique, l'avenir de notre commune est très serein.

Une nouvelle équipe municipale va nous succéder, et je sais qu'elle aura à cœur de poursuivre ce que nous avons réalisé, afin que plus que jamais nous puissions tous être heureux de vivre dans notre si belle commune.

Aidés par la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval, nous avons mené à bien tous nos projets : l'extension de l'école pour pérenniser la 3ème classe, l'aménagement des nouveaux locaux de l'accueil périscolaire, l'ouverture de la MAM pouvant accueillir 12 enfants de 0 à 4 ans, la création de la maison de Santé après l'acquisition de l'ancienne école St-Léger, l'achat et la réhabilitation de la « maison COCAUD » afin d'y installer une pâtisserie, salon de thé, snacking et dépôt de pain, l'embellissement de la salle municipale avec notamment l'installation d'un vidéoprojecteur, l'aménagement des carrières de Beausoleil, le changement des chaudières à l'Auberge de la Roche et à la Mairie, la réfection du terrain de football et la création d'un pumptrack.

Ces projets ont été réalisés grâce à une équipe municipale solide, dynamique et très efficace ; nos finances sont saines et nous avons investi plus de 2 millions d'euros pour que la vie soit plus facile à Marsac.

Le seul regret que je formule est qu'il commence à se développer un sentiment d'impunité, c'est l'affaire de tous que d'y mettre rapidement un terme.

Après 18 ans au service de la Commune, aidé remarquablement par la CCCD, il est temps pour moi d'arrêter ; je sais que la relève est présente.

Je vous souhaite une excellente nouvelle année, et vous remercie vivement de votre soutien.

Bien Amicalement,

Le Maire, **Hervé de Trogoff**



État civil



du 1^{er} décembre 2024 au 15 décembre 2025



Naissances

Claudio DUCHADEAU JOUANNO	5 décembre 2024
Roméo DEDYKERE	19 décembre 2024
Elysio MARCHAND	6 février 2025
Cléa BOURSEAU	25 février 2025
Gaspard DOUAY	14 mars 2025
Raphaël PIVAUT	7 mai 2025
Swan POUILLOUX	27 juillet 2025
Louison ERNOUL	16 septembre 2025
Margot ERAUD	22 septembre 2025
Shelby MONNIER REDOR	26 septembre 2025
Leïla URIEN	2 novembre 2025



Mariages

Jean-Luc HOUSSAIS & Séverine AGUESSE	11 janvier 2025
Marie BRELET & Karima ARAR	12 avril 2025
Julien BOUSSO & Stéphanie ANCIAUX	3 mai 2025
Gérard CARTRON & Aurélie BOIVINEAU	10 mai 2025
Mohamad KHALIFE & Mélissa FOUCHÉ	7 juin 2025
Hubert CIBOULLÉ & Barbara MAGDELAINE	12 juillet 2025
Jean-Baptiste BRICAUD & Sylvie BLAIS	26 juillet 2025
Gurvan PELLÉ & Céline FOUQUES	6 septembre 2025
Alexandre BRASSART & Audrey LE GOUIC	20 septembre 2025
Ludovic LEAUTÉ & Monique CLAVEREUIL	22 novembre 2025



PACS

Samuel CLOUET & Ludivine DUPAS	14 décembre 2024
Logan RIVERON & Mélyssa ROUSSEAU	14 décembre 2024
Bastien MORILLE & Justine RIVERAIN	30 décembre 2024
Guillaume LEPERE & Manon TIGER	3 mars 2025
Valentin PROVOST & Noémie THIERRY	16 juillet 2025
Jordan MONNIER & Mélissa REDOR	13 octobre 2025
Gilles AUBRY & Lydie BOUSSARD	20 novembre 2025



Décès

Gilles BRODIN, 66 ans	20 mars 2025
Françoise SIMON veuve THOMAS, 73 ans	29 mars 2025
Roland MACÉ, 75 ans	9 juillet 2025
Louis JUDALET, 86 ans	23 juillet 2025
Michel ROPTIN, 64 ans	20 septembre 2025
Berthe BOURDAUD épouse HOUSSAIS, 95 ans	24 septembre 2025
Michel FAVREAU, 95 ans	25 septembre 2025
Rolande BARTHÉLÉMY veuve CROCHARD, 85 ans	21 octobre 2025
Alain BUONOMANO, 84 ans	23 octobre 2025
Joseph HOUSSAIS, 95 ans	1 ^{er} décembre 2025
Jean PHILIPPE, 90 ans	12 décembre 2025

Directeur de publication
Hervé de TROGOFF

Commission Communication
Géraldine PINSON-LERAY, Gilles COUROUSSE,
Dominique POUPARD, Julie DELORME, Nathalie FIOT,
Karen SALMON & Christian LE CALOCH

Mise en page
Production
mbg ouest.com

Publication



Impression Responsable
et Climatiquement Neutre



Tarifs communaux applicables en 2026

Salle municipale

PARTICULIERS	Commune	Hors com.
Journée	130 €	189 €
½ journée	86 €	145 €
Journée supplémentaire	124 €	177 €
Prestation supplémentaire pour non-nettoyage	215 €	215 €

ASSOCIATIONS	Commune	Hors com.
Assemblée générale, réunion, vin d'honneur, galette, buffet froid sans utilisation de la cuisine	GRATUIT	82 €
Evènement avec entrée payante ou utilisation de la cuisine	GRATUIT	122 €
Représentation avec entrée gratuite	GRATUIT	107 €
Prestation supplémentaire pour non-nettoyage	215 €	215 €

COMMERCIAL	Commune et hors commune
Journée (de 9h à 18h)	177 €
Demi-journée	107 €
Organisateur évènementiel	532 €
Caution	215 €
Prestation supplémentaire pour non-nettoyage	215 €

Cimetière

CONCESSIONS	
Concession terrain trentenaire	188 €
Concession terrain cinquantenaire	295 €

CAVES URNES	
Concession columbarium 15 ans	193 €
Concession columbarium 30 ans	341 €

Salle "Les 3 Arches"

PARTICULIERS	Commune	Hors com.
Salle entière Week-end (1 jour)	678 €	812 €
Salle entière Week-end (2 jours)	954 €	1 091 €
Prestation supplémentaire pour non-nettoyage	315 €	315 €
Utilisation du lundi au jeudi soir	547 €	678 €
Bar seul	108 €	146 €

ASSOCIATIONS	Commune	Hors com.
1^{ère} location gratuite		
Tarif 1 journée (pour la seconde location)	405 €	537 €
Salle entière 2 jours	810 €	1 075 €
Prestation supplémentaire pour non nettoyage	315 €	315 €
Bar seul	108 €	146 €
Assemblée Générale sans repas (si + 120 personnes)	GRATUIT	132 €

PODIUM ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Tarif 1 journée	30 €
-----------------	------

Tarif applicable à tous

Location micro HF	37 €*
Location vidéo-projecteur	59 €*
Caution micro HF et vidéo-projecteur	210 €
Percolateur dans les salles communales (65 tasses)	10 €*
Caution podium et sono mobile	750 €

* gratuit pour les associations de la commune

Service assainissement

Constuctions existantes	711 €
Constructions nouvelles	2 128 €

Tarif applicable : Date de l'obtention du permis de construire, demandé au moment de l'achèvement des travaux

Animaux errants

Chiens et autre animal	
Capture d'un chien ou autre	35 €
Pension journalière	16 € /jour

Toute journée commencée sera due (les frais éventuels de vétérinaires seront à la charge du propriétaire)

Ventes communales

Droit de place (3 heures)	7 €
Terre végétale (m ³)	7 €
Bois : chêne	22 €
Bois : tout venant	18 €



Permis de construire

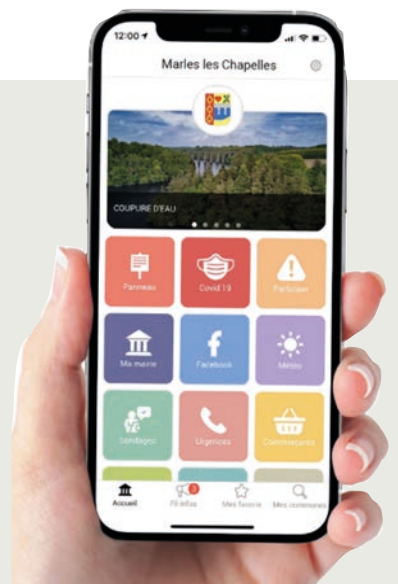
jusqu'au 5 décembre 2025



Numéro	Bénéficiaire
PC 04409124 C1015	Mme TEMPLÉ Aurélie & M. TESSIER Julien 7, rue St-Léger
PC 04409124 C1014	M. et Mme COQUET Michel & Esther 12, la Jaunais
PC 04409125 0001	M. DOMINGUEZ Thomas & Mme AMOSSÉ Morgane 4, la Calvernais
PC 04409124 C1004 M01	M. et Mme MAYAS Aymeric et Edwige 2 et 4, impasse du Moulin de la Roche
PC 04409125 0003	Mme CARRERE HERAIN Véronique 6, route de Vay
PC 04409125 0007	M. MACE Roger & Mme JOLIVET Yvonne 5, la Petite Vallée
PC 04409125 0005	SARL ENTREPRISE PROVOST 51, la Petite Vallée
PC 04409125 0008	Mme PEZERON Tatiana 9, rue Simone Veil
PC 04409125 0009	Mme SIMONS Florence 32, la Colle

Numéro	Bénéficiaire
PC 04409125 0011	M. et Mme DUARTE Joaquim & Rosa 6b, route de Vay
PC 04409125 0010	FOUCHER-GOUY Antoine 2bis, la Calvernais
PC 04409125 0015	EI LEONIE BLANCHARD - JOUNINET 14, la Herbretais
PC 04409125 0013	GAEC DE LA COULEE la Herpinais
PC 04409125 0014	GAEC DE LA COULEE la Herpinais
PC 04409125 0017	M. et Mme BICHON Wil- liam et Jennifer 50, la Calvernais
PC 04409125 0012	EI FERME DE LA HERPINAIS 13, la Herpinais
PC 04409123 C1007 M01	M. DOUSSET Corentin rue Jean Mermoz

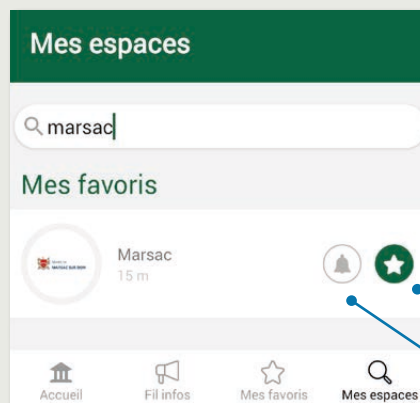
Découvrez l'application mobile de notre commune qui remplace Illiwap



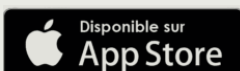
- Actualités
- Évènements
- Alertes



Sélectionnez votre ville, rubrique **Mes espaces**



Ajoutez **Marac** à vos favoris
Activez les Notifications et Alertes





Décisions du 21 février 2025

Le Conseil Municipal :

- Décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif principal et du budget primitif Auberge 2025, à hauteur de 25 % des prévisions budgétaires 2024 (hors dépenses afférentes au remboursement de la dette).
- Approuve à 7 voix « pour », 5 voix « contre » et 4 voix « abstention », les statuts modifiés de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval.
- Décide, à l'unanimité, de renouveler le contrat RGD (règlementation générale sur la protection des données) avec la société SMA NETAGIS pour un prix de 821,40 € HT.
- Décide, à l'unanimité,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du service « Conseil en Energie Partagée » de TE44 dans les conditions définies préalablement ;
 - d'approuver le montant de remboursement des frais de fonctionnement à TE44 pour la mise à disposition d'un conseiller en énergie partagée dans le cadre de ladite convention.
- Décide, à l'unanimité,
 - de déléguer à TE44 la maîtrise d'ouvrage du projet de rénovation de la chaufferie de l'Auberge de la Roche, ainsi que la responsabilité juridique et technique des marchés publics de maîtrise d'œuvre et des travaux de rénovation nécessaires à sa réalisation ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document, acte administratif ou comptable nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
 - de prévoir les crédits nécessaires à la passation et l'exécution des marchés publics susvisés au budget Auberge de la Commune de Marsac-sur-Don.
- Autorise à 15 voix « pour » et une voix « abstention » :
 - l'acquisition d'un feu tricolore pédagogique Evolight, en version électrique ou solaire, en fonction de la faisabilité et des coûts de pose ;
 - Monsieur le maire à solliciter le Conseil départemental de Loire-Atlantique pour une subvention au titre des amendes de police 2024.
- Approuve à l'unanimité :
 - la création d'un emploi non permanent d'Assistant Administratif et comptable à temps non complet (17/35ème) de catégorie C pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité ;
 - la modification en conséquence du tableau des effectifs à compter du 1^{er} avril 2025 comme suit :
 - Filière : administrative
 - Emploi : Assistante administratif territorial
 - Grade : adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
 - Ancien effectif : 0
 - Nouvel effectif : 1
 - l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de recruter un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-23 du Code général de la fonction publique et de signer le contrat afférent ;
 - la précision que ce contrat sera conclu pour une durée de 12 mois maximum sur une période de 18 mois consécutifs.
- Approuve à l'unanimité :
 - la création, à compter du 16 avril 2025, d'un emploi permanent de Secrétaire général de mairie à temps complet de catégorie A de la filière administrative, du cadre d'emplois des attachés territoriaux au grade d'attaché. La rémunération est ainsi fixée en référence à l'échelle indiciaire du grade d'attaché ;
 - le recrutement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 (7°) du code général de la fonction publique ;
 - l'inscription des crédits nécessaires à la rémunération du Secrétaire général de mairie au budget principal de l'exercice en cours ;
 - de charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment de signer le contrat afférent ainsi que tous les documents s'y rapportant.

L'intégralité des comptes-rendus de conseils municipaux est disponible sur le site de la mairie

www.mairie-marsacsurdon.fr





Décisions du 14 mars 2025

Le Conseil Municipal :

- Approuve, à 12 voix « pour » et 4 voix « contre », le Compte Financier Unique (CFU) de 2024 :
 - donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique ;
 - constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
 - arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00 €	776 329,48 €	0,00 €	200 000,00 €	0,00 €	976 329,48 €
Opérations de l'exercice	393 899,59 €	289 870,95 €	1 147 148,55 €	1 210 590,88 €	1 541 038,14 €	1 500 461,83 €
TOTAUX	393 899,59 €	1 066 200,43 €	1 147 148,55 €	1 410 590,88 €	1 541 038,14 €	2 476 791,31 €
RESULTATS DEFINITIFS	+ 672 310,84 €		+ 263 442,33 €		+ 935 753,17 €	

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00 €	198 893,91 €	57,25 €	0,00 €	57,25 €	198 893,91 €
Opérations de l'exercice	7 756,72 €	11 391,27 €	11 406,61 €	40 128,37 €	19 163,33 €	51 519,64 €
TOTAUX	7 756,72 €	210 285,18 €	11 463,86 €	40 128,37 €	19 220,58 €	250 413,55 €
RESULTATS DEFINITIFS	+ 202 528,46 €		+ 28 664,51 €		+ 231 192,97 €	

BUDGET ANNEXE AUBERGE

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00 €	37 017,82 €	423,09 €	0,00 €	423,09 €	37 017,82 €
Opérations de l'exercice	831,66 €	14 168,99 €	15 165,32 €	10 000,00 €	15 996,98 €	24 168,99 €
TOTAUX	831,66 €	51 186,81 €	15 588,41 €	10 000,00 €	16 420,07 €	61 186,81 €
RESULTATS DEFINITIFS	+ 50 355,15 €		- 5 588,41 €		+ 44 766,74 €	

- Décide, à 13 voix « pour » et 4 voix « abstention », d'affecter l'excédent de fonctionnement de 263 442,23 € ainsi :
 - 133 442,33 € au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour couvrir le besoin de financement dégagé par la section investissement ;
 - 150 000 € au compte 002 « Excédent reporté ».
- Approuve, à l'unanimité le maintien des taux d'imposition à leur niveau de 2024. Les taux d'imposition 2025 sont les suivants :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,31 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49,10 %
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation principale : 15,22 %.
- Adopte, à 13 voix « pour » et 4 voix « abstention », les budgets primitifs 2025 arrêtés comme suit :
 - Budget principal :
 - > dépenses et recettes pour la section de fonctionnement pour 1 332 030,00 €
 - > dépenses et recette pour la section d'investissement pour 863 774,10 €
 - Budget annexe assainissement :
 - > dépenses et recettes pour la section de fonctionnement pour 80 355,78 €
 - > dépenses et recettes pour la section d'investissement pour 213 928,46 €
 - Budget annexe auberge :
 - > dépenses et recettes pour la section de fonctionnement pour 24 088,00 €
 - > dépenses et recettes pour la section d'investissement pour 141 155,15 €

- Autorise Monsieur Le Maire, pour le budget principal et le budget annexe Auberge, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
 - fonctionnement : 7,5 %
 - investissement : 7,5 %
- Décide, à l'unanimité, les subventions 2025 ci-contre
- Décide à l'unanimité :
 - d'autoriser Monsieur le Maire à contracter auprès du crédit Mutuel un emprunt à taux fixe d'un montant de 60 000 €, destiné à financer l'enveloppe global d'investissement 2025 du budget annexe de l'Auberge aux conditions suivantes :
 - montant du prêt : 60 000 €
 - durée du prêt : 10 ans
 - taux du prêt : 3,20 %
 - périodicité des échéances : trimestrielle
 - remboursement : remboursement à échéance constante
 - base de calcul des intérêts : 360 jours
 - amortissement du capital : différé d'amortissement de 12 mois soit une durée totale de 11 ans
 - déblocage des fonds : dans les 5 mois suivant la signature du contrat
 - frais de dossier : 150 €
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Décide à l'unanimité :
 - d'accepter la signature du bail avec Madame CHAUDOUET ou toute société qu'elle substituera dont elle sera associée à compter de la fin des travaux de la réhabilitation du bâtiment ;
 - d'approuver le projet de bail commercial ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail commercial et l'ensemble des documents y afférents.
- Décide, à l'unanimité :
 - d'approuver les termes de la convention de forfait communal entre la commune de Marsac-sur-Don et l'OGEC Saint-Léger ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à son exécution.
- Décide à l'unanimité :
 - d'approuver l'acquisition auprès des héritiers MARCHAND de la parcelle de 4 020 m² au prix de 2,50 € par m², soit un montant total de 10 050,00 € ;
 - de prendre en charge les frais de géomètre et de notaire relatifs à cette acquisition ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente, ainsi que toute pièce nécessaire à la réalisation de cette acquisition ;
 - de prévoir l'inscription des crédits correspondants au budget communal.
- Décide, à l'unanimité :
 - d'approuver la cession à Monsieur TEXIER de la partie terminale de la voie communale reliant la RD44 au Don, d'une surface de 455 m², au prix de 5,00 € par m², soit un montant total de 2 275,00 € ;
 - d'acter l'engagement de l'acquéreur à assurer l'entretien des ouvrages situés sous la voie ;
 - de préciser que les frais de bornage et de notaire seront entièrement à la charge de l'acquéreur ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toute pièce nécessaire à la réalisation de cette cession.
- Décide, à l'unanimité :
 - d'approuver la modification du tracé de la voie communale la Vallée ;
 - d'accepter la rétrocession à titre gratuit des parcelles ZD 415 (83 m²) et ZD 416 (9 m²) par Monsieur Roland PROVOST, pour l'euro symbolique ;
 - d'accepter la rétrocession à titre gratuit de la parcelle ZD 412 (15 m²) par Monsieur Jean-Yves VICET, pour l'euro symbolique ;
 - de prendre en charge les frais de bornage du linéaire de la parcelle ZD 412 ;
 - de prendre en charge les frais de notaire liés aux opérations de rétrocession ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à la finalisation de ces transactions.

ASSOCIATIONS	Montant 2025
TTM	1 000 €
FC Vay Marsac	1 500 €
AHCM	200 €
APEL Saint-Léger	120 €
Amicale Laïque	120 €
UNC	120 €
Bouquets marsacais	120 €
Bricoler Don Couture	120 €
CALM	120 €
Caisses à Savon Marsacaises	120 €
Don Qui Chante	120 €
Entraid'Addict 44	120 €
ORE	120 €
Société de chasse	120 €
Etoile Cycliste du Don	600 €
Total	4 620 €

ASSOCIATIONS	Montant 2025
ADAR 44	100 €
Graine d'Automne	200 €
Comice Agricole Intercantonal	100 €
RÊVES DE CLOWN	100 €
Don du Sang Nozay et sa région	100 €
Secours Catholique	100 €
Solidarité Paysans	100 €
ADMR Derval	100 €
Total	900 €



Décisions du 22 mai 2025

Le Conseil Municipal :

- Décide à l'unanimité :
 - d'approuver l'Avant-Projet-Définitif présenté par TE44 pour des travaux de chaufferie à l'Auberge de la Roche ;
 - d'arrêter le montant de l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux de rénovation de la chaufferie à 61 900 € HT, hors étude complémentaire de diagnostic amiante ;
 - d'arrêter le montant du forfait défini de rémunération de la maîtrise d'œuvre des travaux précités à 11 761 € HT ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document, acte administratif ou comptable nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
 - de prévoir les crédits nécessaires à l'exécution de la délibération au budget annexe Auberge.
- Décide à l'unanimité :
 - d'approuver la réalisation des travaux correspondant aux programmes 2, 3 et 5 de l'étude complémentaire sur l'enveloppe de l'Auberge de la Roche, pour un montant estimatif de 19 100 € HT ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter un devis pour les travaux d'isolation thermique par l'extérieur, sans engagement immédiat de réalisation, afin de préparer les budgets futurs ;
 - de réaliser un point, un an après les travaux, sur l'évolution des charges de chauffage de l'Auberge de la Roche afin d'évaluer l'opportunité d'éventuels travaux complémentaires ;
 - de charger Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette opération.
- Approuve à l'unanimité :
 - la décision modificative n°1 du Budget Assainissement.
- Approuve à l'unanimité :
 - la décision modificative n°1 du Budget Auberge.



Décisions du 13 juin 2025

Le Conseil Municipal :

- Décide à l'unanimité :
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention de mise à disposition de la salle municipale au profit de l'association Les Rayons de Couleurs, pour une durée de trois ans à compter du 1er septembre 2024.
- Décide, à l'unanimité :
 - de reconduire pour 2025 les modalités de financement pour la destruction des nids de frelons, à savoir une prise en charge à hauteur de 50 % du coût supporté par le bénéficiaire, plafonnée à 30 € ;
 - de poursuivre la collaboration avec le Collectif Frelon 44, notamment en ce qui concerne le prêt ou l'acquisition de pièges à frelons asiatiques.

- Procède au tirage au sort des jurés d'assises 2025, le résultat est le suivant :

Nom, Prénom	Adresse	Date et lieu de naissance
PERRIGAUD Alain Jean Emile	2, la Fontaine 44170 MARSAC-S/DON	20/01/1959 NOZAY (44)
RICORDEL Jean-Paul	19, la Vallée 44170 MARSAC-S/DON	03/10/1978 NANTES (44)
CHEVILLARD Madeleine Léone Marie Claire	8, impasse Hector Berlioz 44170 MARSAC-S/DON	03/09/1950 MARSAC-SUR-DON (44)

- Décide, à l'unanimité :
 - d'accorder une aide exceptionnelle à la gérante de l'Auberge de la Roche pour le paiement d'une facture de fioul liée à une surconsommation due à la mauvaise isolation du bâtiment ;
 - de prendre en charge ladite facture d'un montant de 1 110 € TTC, sur le budget annexe Auberge.
- Décide, à l'unanimité :
 - d'approuver le renouvellement de la convention de mise à disposition du local communal à l'Association Amicale Laïque.
- Décide, à l'unanimité :
 - d'approuver la mise à disposition d'un nouveau local communal à l'Association APEL Saint-Léger en remplacement de celui précédemment occupé et de fixer les conditions de cette mise à disposition dans une nouvelle convention.



Décisions du 3 juillet 2025

Le Conseil Municipal :

- Décide, à l'unanimité :
 - d'approuver les études présentées dans le cadre de la phase Avant-Projet-Définitif (ADP) du projet d'aménagement du cabinet médical ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec Atelier ORION, portant la rémunération forfaitaire de 26 990 € HT à 22 023,84 € HT ;
 - de prendre acte que cette révision contractuelle fait suite à l'ajustement du coût prévisionnel des travaux validé en phase APD ;
 - de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Décide d'attribuer, à l'unanimité, le montant maximum de l'indemnité de gardiennage de l'église soit 126,91 € pour 2025.
- Décide, à l'unanimité, d'accepter l'annulation de la servitude de passage grevant la propriété sise 9, rue du

Général de Gaulle, au bénéfice du bien communal sis 7, rue du Général de Gaulle.

- Décide à l'unanimité
 - d'émettre un avis défavorable au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vilaine dans sa version arrêté par la Commission Locale de l'Eau du 21 mars 2025 ;
 - de demander la refonte du projet de règlement du SAGE, particulièrement les règles n°9 et n°11, afin de prendre en compte les spécificités des différents territoires, de préciser les modalités de mise en œuvre avec les intercommunalités, d'évaluer les impacts financiers et de définir les soutiens à mettre en place pour les acteurs économiques et les collectivités ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Décide, à l'unanimité :
 - d'adopter un accord local sur la représentation du futur conseil communautaire en vue des échéances de mars 2026.



Décisions du 12 septembre 2025

Le Conseil Municipal :

- Décide, à l'unanimité :
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition du bâtiment communal, conclu avec les assistantes maternelles agréées, pour le fonctionnement de la Maison d'Assistants Maternels (MAM) située 2 rue du Prieuré à Marsac-sur-Don.
 - de préciser dans l'avenant : la nouvelle capacité d'accueil fixé à 12 enfants jusqu'à l'âge de 4 ans, l'intégration d'une assistante maternelle agréée et la mise à disposition d'un local annexe destiné à l'entreposage du mobilier extérieur et des poussettes.

- Décide, à l'unanimité :
 - de confirmer l'adhésion de la commune à l'association Les Chemins du Mont-Saint-Michel à compter de l'année 2025, et ce conformément aux dispositions de la convention d'adhésion prévoyant la tacite reconduction.
 - d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle fixée à 100 €, imputée sur le budget communal.



Décisions du 28 novembre 2025

Le Conseil Municipal :

- Procède à l'installation de Monsieur CARCOUET Fabien dans ses fonctions de conseiller municipal.
- Décide, à l'unanimité :
 - de désigner Monsieur CARCOUET Fabien pour siéger à la commission Gestion du Territoire et des Affaires Agricoles, à la commission Urbanisme et à la commission de contrôle des listes électorales.
- Approuve, à l'unanimité :
 - la décision modificative n°1 du Budget Principal.

- Décide, à l'unanimité :
 - d'admettre selon le détail ci-dessous, en non-valeur et en créances éteintes, les créances irrécouvrables pour les montants suivants :

Budget Principal :

Compte 6541 – Créances admises en non-valeur 14,97 €
Compte 6542 – Créances éteintes 0,00 €

- Décide, à l'unanimité :
 - d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer et signer les marchés de travaux correspondant à la tranche ferme « cabinet médical », sur la base des propositions issues de l'analyse transmise par la maîtrise d'œuvre et retenues par le bureau municipal ;
 - de préciser que les prestations supplémentaires éventuelles relatives au logement de fonction ne pourront être engagées qu'après une nouvelle décision du Conseil municipal ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de versement du fonds de concours de 50 000 € attribué par la Communauté de communes Châteaubriant-Derval ;
 - de solliciter une subvention DSIL d'un montant de 65 808,82 €, calculée sur la base subventionnable de 135 894,05 € HT comprenant les travaux de la tranche ferme, la maîtrise d'œuvre et les autres honoraires,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier DSIL et à signer toute pièce utile relative à cette demande.
- Décide, à l'unanimité :
 - d'adopter et d'appliquer les tarifs communaux tels que présentés pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2026 ainsi que les modifications proposées :
 - Suppression de la notion de vin d'honneur dans les locations de la salle municipale ;
 - Précision des horaires lors des locations à la ½ journée ;
 - Ajout de la location du percolateur à 10 € (gratuit pour les associations marsacaises) ;
 - Précision sur le loyer du local de la pâtisserie ;
 - Évolution du forfait communal 2026 à 257,01 € par enfant en élémentaire et 1 317,09 € par enfant en maternelle (conformément à la convention de Forfait Communal des classes sous contrat du 9 juin 2021).
- Décide, à l'unanimité :
 - de fixer les tarifs de l'assainissement 2026 comme suit :
 - part fixe abonnement : 28,40 € HT
 - part consommation jusqu'à 40 m³ : 0,33 € HT
 - par consommation au-delà de 40 m³ : 0,81 € HT
- Décide, à l'unanimité :
 - de fixer, pour l'année 2026, le montant prévisionnel de la contre-valeur de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif à : 0,084 € HT/m³ (calculé à partir du tarif de 0,28 € HT/m³ et du coefficient estimé de 0,3) ;
 - de préciser que cette contre-valeur est assujettie à la TVA au taux de 10 % conformément à la réglementation en vigueur ;
 - de rappeler que le coefficient définitif sera arrêté par l'Agence de l'eau lors de l'instruction de la redevance, et que la présente délibération a une valeur prévisionnelle et non engageante sur le plan financier vis-à-vis de l'Agence ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

- Prend acte du Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau des services publics d'eau potable 2024 d'Atlantic'eau.

- Décide, à l'unanimité :
 - d'approuver le renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Commune de Marsac-sur-Don et l'association « La Ruche », pour une durée de quatre ans, du 1er septembre 2025 au 31 août 2029 ;
 - de maintenir la participation financière de la Commune à hauteur de 40 % du coût de revient du repas, ce taux pouvant être révisé chaque année par délibération du Conseil municipal, sur proposition conjointe de la Commune et de l'association ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents à cette affaire ;
 - de préciser que la participation financière sera versée sur présentation d'un état mensuel du nombre de repas servis, conformément aux modalités fixées par la convention.
- Décide, à l'unanimité :
 - d'abroger la délibération n°2016_045 du 27 octobre 2016, relative à l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques sur le parking du cimetière, rue du Prieuré ;
 - de constater qu'aucune convention d'occupation du domaine public n'a été retrouvée et qu'il n'est pas établi qu'une telle convention ait été signée entre la Commune et le SYDELA (aujourd'hui TE44) ;
 - de demander à Territoire d'Énergie 44 (TE44) de procéder dans les plus brefs délais au retrait complet de la borne de recharge et de ses équipements associés, ainsi qu'à la remise en état du site ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire à adresser à TE44 un courrier officiel demandant la désinstallation immédiate de la borne et à effectuer toutes démarches nécessaires à la bonne exécution de cette décision.
- Décide, à l'unanimité :
 - de constater que les besoins en matière de financement ont conduit la société EnR44 et le groupe SEEYOUSUN à faire porter le projet de centrale par un autre véhicule, la société Ombrières de Loire-Atlantique II ;
 - acte le transfert au bénéfice de la société Ombrières de Loire-Atlantique II du projet initialement présenté par la société Ombrières de Loire-Atlantique et retenu par la Commune à l'issue de la procédure d'Appel à Manifestation d'Intérêt Concurrent restée sans autre candidature ;
 - autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou à engager toute procédure utile à la pleine exécution de la présente délibération, et notamment la Convention d'Occupation Temporaire relative à la mise à disposition des sites mentionnés ci-dessus pour l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque, conformément au modèle annexé aux présentes, au bénéfice de la société Ombrières de Loire-Atlantique II.

- Décide, à l'unanimité :
 - d'approuver la modification du prix de cession à Monsieur TEXIER, fixé à 1 €/m², pour une surface totale de 455 m², soit un montant global de 455 €.
 - de confirmer la cession à Monsieur TEXIER de la partie terminale de la voie communale reliant la RD44 au Don.
 - d'acter que l'ensemble des travaux à réaliser sur les ouvrages situés sous la voie sera à la charge exclusive de l'acquéreur, sans participation financière de la Commune.
 - de préciser que les frais de bornage, d'acte et de notaire resteront entièrement à la charge de l'acquéreur.
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et toute pièce nécessaire à la finalisation de la présente cession.
- Décide, à l'unanimité :
 - d'approuver la mise à disposition à titre gratuit du terrain communal situé à l'arrière du bâtiment de la pâtisserie-salon de thé, au profit de Monsieur et Madame THEBAUD, domiciliés 5 rue Saint-Martin ;
 - de dire que cette mise à disposition fera l'objet d'une convention écrite précisant les conditions d'utilisation, d'entretien et de résiliation, signée pour une durée d'un an renouvelable tacitement ;
 - de préciser que cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, sans contrepartie financière, et n'emporte aucun droit de jouissance privatif sur le domaine communal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.
- Décide, à l'unanimité :
 - d'approuver la constitution d'une servitude de tréfonds consentie sans aucune indemnité au profit de la Commune, grevant la parcelle cadastrée section ZS n° 131, située 7 ter La Calvernais, appartenant à Monsieur et Madame JANVIER, conformément au tracé annexé ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié de constitution de servitude devant Maître BALLEREAU, ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à son exécution et à sa publication ;
 - de préciser que l'ensemble des frais notariés, de rédaction, de formalités et de publicité foncière relatifs à cet acte seront pris en charge exclusivement par la Commune ;
 - de dire que le plan du tracé annexé fera partie intégrante de l'acte de servitude.
- Décide, à l'unanimité :
 - de donner mandat au Centre de Gestion de Loire-Atlantique pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents ;
 - de mettre en œuvre de manière transitoire à compter du 1er janvier 2026, une participation financière à la cotisation « frais de Santé » de ses agents dans le cadre de la labellisation à hauteur de 20 € par agent et par mois.

EXPRESSION DE LA LISTE MINORITAIRE



Horaires d'ouverture de la Mairie

Accueil physique

- Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30
- Le 2^{ème} samedi de chaque mois de 9h00 à 12h30 (hors juillet et août) : 10.01 / 14.02 / 14.03 / 11.04 / 09.05 / 13.06 / 12.09 / 10.10 / 14.11 / 12.12

Accueil téléphonique

- Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h à 16h30

Distribution des sacs jaunes

La distribution annuelle des sacs destinés au tri sélectif se déroulera :

le **samedi 14 février**
de 9h30 à 12h00
à la salle du Conseil.



Collecte des ordures ménagères

Il convient de rappeler que les poubelles et sacs jaunes doivent être déposés au plus tôt à 17h la veille du jour de la collecte, soit le lundi impair pour le bourg et l'est de la commune et le lundi pair pour les villages situés à l'ouest de la commune.

Nous vous rappelons également que la collecte des ordures ménagères relève de la compétence de la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter le service **gestion et préventions des déchets – secteur de Derval** :

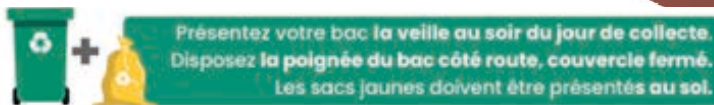
- par téléphone au 02.40.07.77.39 (de 9h à 12)
- par mail secretariat-environnement@cc-chateaubriant-derval.fr
- ou vous renseigner sur le site de la Communauté des Communes - onglet Agir pour l'environnement.

Lundi
semaine paire

Lundi
semaine impaire



Carte des zones de collecte 2026



POUR RAPPEL
Pensez à déposer le verre et le papier dans les points d'apport volontaire.

Carte d'identité et passeport

Pour simplifier votre démarche d'obtention de carte d'identité ou de passeport, il est recommandé :

- D'effectuer une **pré-demande en ligne** sur le site ants.gouv.fr
- De prendre rendez-vous auprès d'une mairie équipée du dispositif de recueil d'empreintes. **Le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile.**

La commune de Marsac-sur-Don n'a plus la compétence pour la réalisation de votre démarche depuis 2017. Les Communes équipées aux alentours de Marsac-Sur-Don sont :

- Nozay
- Derval
- Blain
- Plessé
- Nort-Sur- Erdre
- Guémené-Penfao



Les délais d'attente pour un rendez-vous peuvent varier en fonction des communes.



Élections municipales 15 et 22 mars 2026

Inscription liste électorale

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales et remplir les conditions suivantes :

- Avoir au moins 18 ans la veille du vote
- Habiter en France
- Jouir de ses droits civils et politiques en France et dans son pays d'origine
- Spécifique aux élections municipales : être ressortissant d'un pays de l'Union Européenne.

Pour s'inscrire :

- **En ligne jusqu'au 4 février** : se connecter sur France Connect ou sur le site service-public.fr
- **En version papier jusqu'au 6 février** avec une pièce d'identité valide et un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe) établi à vos noms et prénoms et le cerfa 12669*02 disponible sur le site service-public.fr

Les jeunes ayant 18 ans jusqu'à la veille du scrutin sont automatiquement inscrits.

Procuration

En cas d'impossibilité de venir voter, pensez à la procuration !

Il est possible de charger un autre électeur, inscrit sur une liste électorale autre que celle de la commune, de voter à votre place dans votre bureau de vote.

L'électeur chargé du vote ne peut avoir qu'une seule procuration faite en France.

3 possibilités de faire une procuration :

En ligne : téléservice maprocuration.gouv.fr

- avec vos identifiants France Connect. Une fois le n° de dossier, se rendre avec sa pièce d'identité dans un commissariat ou une gendarmerie
- ou si vous possédez une CNiE (nouvelle carte d'identité format carte bancaire) possibilité de faire la démarche totalement en ligne en validant son identité numérique auprès de Mairies habilitées (Nozay, Derval, Guémené-Penfao, ... la Mairie de Marsac-sur-Don ne dispose pas de l'habilitation)

Avec le formulaire à imprimer cerfa 14952*03 disponible sur service-public.fr sur 2 feuilles (pas de recto verso). Compléter le formulaire sauf les rubriques réservées à l'administration. Se présenter avec le formulaire rempli, un justificatif d'identité au commissariat, à la gendarmerie ou au tribunal judiciaire.







Se rendre au commissariat, en gendarmerie ou au tribunal judiciaire avec un justificatif d'identité sans oublier d'avoir les informations suivantes :


- votre numéro national d'électeur ainsi que celui de l'électeur chargé de voter à votre place (indiqué sur la carte électorale)
- les noms, prénoms, date de naissance de l'électeur chargé du vote.

Véhicules hors d'usage (VHU)

Les pouvoirs public et la filière des véhicules, via ses producteurs, ont mis en place des systèmes agréés pour collecter et recycler les véhicules hors d'usage des particuliers tout en respectant les réglementations environnementales en vigueur.

La collecte peut être gratuite sur le lieu de détention avec délivrance d'un certificat de destruction et l'assurance que le véhicule sera recyclé jusqu'à 95%. Les différentes marques vous propose des systèmes individuels pour le traitement de la demande. Les informations sont à retrouver sur le site jerecyclemonvehicule.fr

					
Véhicule particulier (VP)	Camionnette	Deux roues motorisé	Trois roues motorisé	Cyclomoteur / mobylette / scooter	Quad/Buggy

	<p>Quelques chiffres :</p> <p>1 168 225 véhicules hors d'usage pris en charge par la filière des véhicules en 2022</p> <p>95,6 % = taux national de réutilisation et valorisation pour l'année 2022</p> <p>10,5 millions = pièces issues de l'économie circulaire produites en 2022</p>
Véhicule sans permis	



Dispositif Argent de Poche



Renseignements disponibles
auprès de la Mairie
de Marsac-sur-Don
au 02 40 87 54 77

Appel à volontaires

Nous recherchons des bénévoles ou une association susceptible de réparer le calvaire de la Mission, rue du Haut Morvel.

Les matériaux seront fournis par la mairie (dont le pilier gauche désolidarisé).

D'autres ouvrages du petit patrimoine (fours, puits, lavoir) nécessiteront également quelques travaux d'entretien ou de restauration.

Si vous êtes intéressé pour donner un peu de votre temps et/ou apporter votre compétence (maçonnerie), nous vous remercions de laisser vos coordonnées à l'accueil de la mairie.



Recensement militaire



Les jeunes doivent se faire recenser **dès l'âge de 16 ans et avant la fin du 3^{ème} mois suivant leur date d'anniversaire**. Pour cela, ils doivent se présenter à la Mairie de leur domicile, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents. Dès lors, la Mairie leur remettra une attestation de recensement.

Attention : ce document n'a plus de valeur pour certaines démarches administratives, il permet exclusivement de justifier du recensement effectué. Seul le certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) est indispensable à la constitution des dossiers soumis au contrôle de l'autorité publique jusqu'à l'âge de 25 ans (exemple : dossier inscription auto-école ...)



Hommage à Michel Roptin

Michel Roptin, conseiller municipal de Marsac-sur-Don, nous a quitté.

Élu en 2020, il s'est engagé avec dévouement au service de notre commune. Toujours attentif aux besoins des habitants, il a contribué activement aux commissions Urbanisme et Affaires Agricoles ainsi qu'à l'organisation des manifestations commémoratives des 8 mai et 11 novembre. Michel assurait également la fonction de référent Défense.

Son sens du collectif, sa disponibilité et son attachement à Marsac-sur-Don resteront dans nos mémoires.

Au nom du Conseil municipal et de l'ensemble des Marsacais(es), nous adressons à sa famille et à ses proches nos plus sincères condoléances.



Repas des aînés 2025

Chaque année, la commune organise, à la salle « les 3 Arches », le repas offert aux personnes de plus de 70 ans et leurs conjoints dont la résidence principale est à Marsac-sur-Don. Des repas pour les personnes qui, pour des raisons de santé ne peuvent se déplacer, sont livrés à domicile.

Cette édition du 18 octobre 2025 avait un caractère tout particulier ; en effet, nous fêtons les 100 ans de notre doyen, Monsieur Jean JAHÉNY né le 18 octobre 1925.

Entouré de sa famille et de ses amis, il a profité pleinement de cette belle journée de fête et a reçu des mains de Monsieur le Maire, Hervé de Trogoff, quelques cadeaux ainsi que la Médaille d'honneur de la commune.

Les 175 repas ont été préparés par les traiteurs, Rose et Thierry (le Marmiton) et les pâtisseries par Mégane (Meg & Co). Baptiste et Damien ont assuré l'animation de la journée.



Un nouveau correspondant Ouest France sur notre Commune



Monsieur Jean BOURDEAU

06 36 19 91 93



Le Conseil Municipal des Jeunes Marsacais (CMJM)



Cette année a été bien remplie pour le Conseil Municipal des Jeunes Marsacais avec :

- Sa participation au « Festival des enfants » qui a vu le jour il y a 2 ans, soutenu par la Communauté de communes de Châteaubriant-Derval. L'édition 2025 a accueilli près de 1000 visiteurs
- Son aide pour La chasse aux œufs qui s'est déroulée à Jans
- La réalisation d'un des projets phares du Conseil : La construction du pumptrack qui connaît un franc succès auprès des jeunes de la commune. Cet ouvrage a été financé par La commune qui a obtenu une subvention de la part de l'Agence Nationale des Sports (ANS) à hauteur de 30 % du budget.
- La chasse aux trésors lors de la manifestation « Marsac en fête »
- La visite du Conseil Départemental. Ils étaient accompagnés de nos 2 conseillers départementaux : Jean-Claude Provost, Laurence Le Bihan.

De nouvelles élections ont eu lieu en fin d'année scolaire et 5 nouveaux membres ont intégré le CMJM dont l'effectif est aujourd'hui de 13 membres.

Illuminations de Noël

On se souviendra de l'édition 2025, très pluvieuse et très venteuse. Malheureusement, l'orchestre n'a pas pu assurer sa prestation, mais nous remercions les membres du Conseil Municipal des Jeunes Marsacais présents et les quelques courageux venus admirer les illuminations. Comme les années précédentes une boisson chaude et des friandises ont été gracieusement offertes par la municipalité.

Merci à l'équipe technique municipale qui a œuvré pour installer l'ensemble des illuminations de la commune en temps et en heure. Celles-ci sont, comme d'habitude, du plus bel effet.





MARSAC en Fête !

Après le succès de la journée d'animation du 17 mai 2025, il est proposé aux associations Marsacaises de reconduire cet évènement.

En 2026, elle aura lieu le dimanche 24 mai.

Une première réunion pour l'organisation de cette journée festive avec les associations a eu lieu le mardi 09 décembre.



Ville sportive 2025



Depuis 2017, la commune de Marsac-sur-Don est gratifiée de 2 flammes olympiques. Ce label de « Ville sportive », est attribué pour une durée de 4 ans. Il est attribué à l'initiative du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS).

Les flammes, au nombre de 1 à 5, représentent le niveau de reconnaissance par rapport aux communes de même strate démographique. Il existe 4 catégories en fonction du nombre d'habitants. Marsac-sur-Don appartient à la 1ère catégorie (population inférieure à 2 000 habitants).

À la suite de l'acceptation de sa candidature, le jury s'est rendu à Marsac-sur-Don le 28 octobre dernier afin d'évaluer le dossier présenté et de visiter les installations et équipements sportifs communaux. Il a également rencontré les Présidents des associations sportives (ASVM, ECD, TTM).

La cérémonie de labellisation s'est tenue le samedi 13 décembre. A l'issue de celle-ci, Marsac-sur-Don a conservé ses 2 flammes.

La municipalité remercie l'ensemble des acteurs qui contribuent à la dynamique sportive de la commune et participent ainsi à sa valorisation.



Office Intercommunal des Sports

En cette nouvelle année 2026, l'Office Intercommunal des Sports (OIS) du secteur de Derval vous souhaite une belle et heureuse année sportive.

Pour notre association cette rentrée sportive 2025 a été placée sous le signe du renouveau puisque le nombre d'adhérents a quintuplé passant de 22 à 100. En effet des trois cours de multisport mis en place en septembre 2024 pour les enfants de CP nous sommes passés à 8 cours de multisport : 3 cours pour les enfants de 3-4 ans (PS-MS), 4 cours pour les enfants de 5-6 ans (GS-CP) et 1 cours pour les adultes. Les cours ont lieu sur les communes de Derval, Jans et St-Vincent-des-Landes (communes disposant d'une salle de sports). Nous espérons pouvoir encore créer de nouveaux cours sur Sion-les-Mines à la rentrée 2026.

Nous sommes satisfaits de pouvoir répondre à un besoin et ainsi permettre l'accès à une activité physique au plus grand nombre. Notre association créée en 1972 par les sept communes membres fondatrices à savoir Derval, Jans, Lusanger, Marsac sur Don, Mouais, Saint Vincent des Landes et Sion les Mines, a pour objet de promouvoir et développer la pratique de l'éducation physique et sportive auprès de tous les habitants des communes précitées. Elle vient également en soutien à l'animation sportive départementale (financement ponctuel de stages, participation à l'organisation du raid familles et des sorties de fin d'année).

Si vous êtes intéressé(e)s ou souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas à envoyer un mail à oisderval@hotmail.com ou à contacter Caroline BOURSEAU-LAHEUX au 06 08 60 26 98.



Les inscriptions sont possibles en cours d'année avec un tarif ajusté.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2026

JANVIER	Manifestation	Association	Lieu
Vendredi 09 janvier	Vœux du Maire	Mairie	Salle les 3 Arches
Samedi 10 janvier	Assemblée générale	UNC - mémoire	Salle municipale
Samedi 10 janvier	Portes-ouvertes	École St-Léger	École St-Léger
Vendredi 12 janvier	Spectacle	CCCD	Salle les 3 Arches
Samedi 24 janvier	Escape games	CALM	Salle les 3 Arches
Samedi 31 janvier	Repas-raclette	TTM	Salle les 3 Arches
FÉVRIER			
Samedi 7 février	Galette des rois	Entraid'Addict	Salle municipale
Dimanche 8 février	LOTO	AHCM	Salle les 3 Arches
Samedi 14 février	Distribution de sacs jaunes	Mairie	Salle du Conseil (9h30-12)
Samedi 28 février	Repas des bénévoles	CALM	Salle municipale
MARS			
Dimanche 1er mars	Puces des couturières	Bricoler, Don, Couture et Cie	Salle les 3 Arches
Samedi 7 mars	AG Don du sang	Don du sang	Salle municipale
Samedi 7 mars	Repas	FCVM	Salle les 3 Arches
Samedi 14 mars	Repas de l'école	APEL	Salle les 3 Arches
Dimanche 15 mars	1 ^{er} tour élections municipales	Mairie	Salle municipale
Dimanche 22 mars	2 ^{ème} tour élections municipales	Mairie	Salle municipale
Samedi 29 mars	Assemblée générale	CALM	Salle municipale
AVRIL			
Samedi 11 avril	Repas	Chasse communale	Salle les 3 Arches
MAI			
Vendredi 8 mai	Cérémonie du 8 mai	UNC - Mémoire	Salle municipale
Samedi 23 mai	Amica Jeux	Amicale Laïque	Salle municipale
Dimanche 24 mai	Marsac en fête	Associations communales et Mairie	Parc de la mairie et salle les 3 Arches
JUIN			
Dimanche 7 juin	Chorale	Don qui chante	Salle municipale
Samedi 20 juin	Kermesse	APEL et école St-Léger	Parc de la Mairie
Dimanche 21 juin	Fête de l'école	Amicale Laïque et école Val du Don	Parc de la Mairie
Samedi 27 juin	Fête de la musique	AHCM	Bourg
JUILLET-AOÛT			
Lundi 13 juillet	Moules-frites	CALM	Parc de la Mairie
SEPTEMBRE			
Dimanche 6 septembre	Assemblée générale	Chasse communale	Salle municipale
Dimanche 20 septembre	Descente de caisses à savon	CSM	Bourg
OCTOBRE			
Dimanche 11 octobre	Troc plantes	Le Panier Marsacais	Bourg
Samedi 17 octobre	Repas des aînés	Mairie	Salle les 3 Arches
Samedi 24 octobre	Assemblée générale	Étoile Cycliste du Don et ORE	Salle municipale
NOVEMBRE			
Samedi 7 novembre	Soirée années 80	AHCM	Salle les 3 Arches
Dimanche 15 novembre	Cérémonie du 11 novembre	UNC - Mémoire	Salle municipale
Dimanche 28 novembre	Repas	CSM	Salle les 3 Arches
DÉCEMBRE			
Dimanche 12 décembre	Marché de Noël	Amicale Laïque	Salle les 3 Arches



Transport solidaire

Même s'il fait bon vivre dans nos campagnes, l'éloignement des services n'est pas sans poser problème aux personnes ne pouvant pas ou peu se déplacer.

Basé sur le bénévolat et l'échange, le transport solidaire vient en complément de l'offre de services existants. Il permet aux personnes de tout âge, mais éprouvant des difficultés temporaires ou permanentes à se déplacer seules, de rendre visite à un proche, des amis, de la famille, de rechercher un emploi, d'effectuer des démarches administratives ou de se rendre à un rendez-vous médical.

Vous souhaitez vous déplacer : Contactez directement le 06 52 75 57 73. Un référent diffusera votre demande aux conducteurs de votre commune. Et le conducteur qui peut vous conduire vous rappelle directement.

Vous souhaitez devenir conducteur solidaire: Contactez La Barakatous au 02 28 50 46 39.



Chèque Energie

Le Chèque Énergie est une aide au paiement des factures d'énergie pour les foyers à revenus modestes. Tous les professionnels concernés ont l'obligation d'accepter le Chèque Énergie.

Le chèque énergie est attribué sous conditions de ressources.

- Si vous êtes éligible, vous recevez automatiquement votre chèque énergie, à votre nom, par courrier ou sur votre compte Bénéficiaire si vous avez activé votre service e-chèque.
- Si vous n'avez pas reçu de Chèque énergie, nous vous invitons à vérifier votre éligibilité via le simulateur ou à consulter le calendrier d'envoi en vous rendant sur le site : chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire

VOICE 44

Ensemble contre les violences sexistes, sexuelles et conjugales !

L'association VOICE est née du constat suivant :

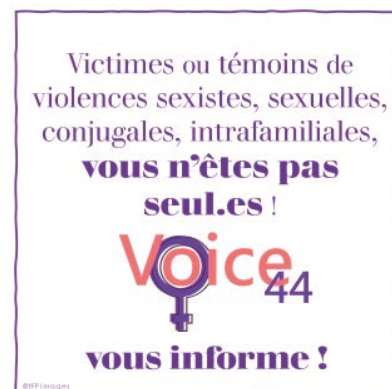
47% des féminicides ont lieu en milieu rural alors que 30% de la population y vit.

Loin des métropoles, des villes moyennes et petites, les victimes de violences sexistes, sexuelles et/ou conjugales subissent une triple peine:

- éloignement des structures nationales d'information et d'accueil,
- difficulté de préserver leur anonymat,
- manque de structure d'accueil d'urgence de proximité.

L'association VOICE a pour but d'informer et de sensibiliser pour lutter contre les violences sexistes, sexuelles, conjugales et contre la banalisation de ces violences, en suscitant une prise de conscience individuelle et collective visant à faire évoluer les comportements dans les sphères privées, publiques et professionnelles, principalement en milieu rural.

Victime ou témoin de violences sexistes sexuelles ou conjugales ? Prenez contact par mail à contact@voice44.fr





DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE DU VAL DU DON

Le Savoir Rouler à Vélo : les élèves en selle pour la sécurité !

Dans le dispositif national « SRAV », les élèves ont effectué des séances d'apprentissage et/ou de perfectionnement pour maîtriser les bases du vélo, en toute sécurité. Encadrés par un éducateur sportif et leur enseignante, les élèves de la petite section au CM2 ont appris à pédaler, freiner, tourner et circuler en groupe. Les plus grands ont pu réaliser une sortie sur route encadrés par des parents, l'enseignante et l'intervenant.



Dès le début de l'année, ce projet permet d'aborder l'année en toute tranquillité, pour une mobilité douce dès le plus jeune âge.

La musique à l'honneur

Depuis le début de l'année, les élèves s'initient à l'univers de la musique avec Coraline, dumiste du conservatoire de Châteaubriant-Derval, qui intervient les mardis à l'école. Les élèves découvrent de nouveaux chants, les percussions et l'écoute musicale dans l'univers du cirque. Chaque classe travaille sur un répertoire adapté à l'âge des élèves. L'objectif est de développer l'écoute et offrir un espace d'expression à chacun.

Journées Portes Ouvertes

L'école Le Val du Don ouvrira ses portes le **samedi 28 mars 2026**, l'occasion de découvrir les locaux, de rencontrer l'équipe éducative, les associations partenaires et d'échanger sur la vie de l'école.

Le cinéma s'invite de nouveau à l'école

Cette année, dans le cadre du Cin'école, tous les élèves vont découvrir 3 films sélectionnés selon leur âge. Au programme pour la première séance : *Petits contes sous l'océan* pour les maternelles, *Dounia et le grand pays blanc* pour les CP/CE1/CE2 et *Hola Frida* pour les CM.

Ce projet est l'occasion pour les élèves de visionner des films et films d'animation éducatifs permettant d'échanger et de débattre après les projections sur des sujets de société. C'est également la première toile pour certains élèves de petite section. Merci aux bénévoles du cinéma **Le Nozek** pour leur accueil.

La commémoration du 11 novembre

Le dimanche 9 novembre, les élèves de l'école se sont retrouvés autour des élus et habitants de Marsac-sur-Don pour commémorer l'Armistice de 1918. Le chant de la Marseillaise a été chanté face au monument aux morts. Cette cérémonie est également l'occasion de rappeler l'importance d'entretenir notre mémoire collective et de célébrer la paix.

Découverte de la glace : les élèves de l'école s'initient au patinage

Rires et chutes étaient au rendez-vous ce jeudi 27 novembre à la patinoire éphémère de Châteaubriant. Les élèves de la grande section au CM2 ont effectué une séance de découverte de glisse sur glace en prenant des risques mesurés. Pour beaucoup, c'était la première fois qu'ils chaussaient des patins mais assurément pas la dernière !



D'autres temps forts à venir...

D'autres temps forts sont prévus au premier semestre 2026 dans le cadre du fil rouge de l'année « **Bien dans sa tête ; bien dans son corps** » :

- un projet cirque de mars à juin
- des séances de natation de mars à mai
- une semaine sans écran du 18 au 24 mai
- une rencontre sportive sur le thème du cirque avec l'école de Jans en mai
- la fête de l'école le dimanche 21 juin
- une sortie à l'accrobranche en fin d'année scolaire

L'équipe enseignante et éducative de l'école vous adresse ses meilleurs vœux de santé et bonheur pour 2026 !

Les inscriptions à l'école Le Val du Don

La directrice se tient à la disposition des parents souhaitant inscrire leur(s) enfant(s) à l'école

Contact : Tél. 02 40 87 77 48
Mél. ce.0442736K@ac-nantes.fr



ÉCOLE SAINT LÉGER



L'année scolaire 2025/2026 se poursuit pour les élèves de l'école Saint Léger.

Notre projet sur la découverte des contes permet de nombreuses activités qui se poursuivront jusqu'au mois de juillet.

- Ateliers artistiques multi-niveaux autour des contes (première période : fabrication des maisons des 3 petits cochons).
- Intervention langue des signes au mois de janvier
- Travail autour des contes traditionnels
- Rencontre avec un auteur de la littérature de jeunesse le 10 février 2026 : Hubert Ben Kemoun
- Voyage scolaire au Puy du Fou pour les CE/CM du 19 au 22 mai 2026 : A la découverte des contes médiévaux
- Apprentissages de chants sur le thème des contes avec une intervenante du conservatoire de musique de Châteaubriant.



BONNE
année

*Toute l'équipe pédagogique de Saint Léger vous souhaite une très bonne année 2026!
Qu'elle soit riche en bonheur, partage et joie de vivre ensemble*

Inscriptions année scolaire 2026/2027

Les enfants non scolarisés, nés en 2023 ou précédemment, peuvent déjà être inscrits, pour la rentrée prochaine.

Merci de prendre contact avec la cheffe d'établissement, pour convenir d'un rendez-vous (mardi jour de décharge).



02 40 87 58 26
ec.marsac.st-leger@ec44.fr
Blog de l'école : marsac-stleger.fr



Portes Ouvertes

Samedi 10 janvier 2026
de 10h à 12h

OGEC et APEL de l'école Saint Léger

La rentrée passée, et de nouveaux projets fleurissent .

Ainsi en collaboration avec l'Amicale Laïque et la Mairie, nous avons accueilli tous les élèves des 2 écoles, **le vendredi 3 octobre pour une soirée spectacle avec la compagnie 'Les Barbus'** suivi d'une boum très attendue pas nos petites têtes blondes à la salle les 3 Arches. Une belle soirée afin de marquer ce début d'année, et créer du lien entre les familles.

Le 20 novembre, a eu lieu notre Assemblée Générale commune aux 2 associations Apel et Ogec, cette soirée essentielle à la vie et à la bonne gestion de notre école avait pour but de présenter les bilans de l'année écoulée et d'évoquer les projets futurs pour nos enfants.

Nous tenions à remercier chaleureusement les membres actifs, Ficamex, les enseignantes et Flavie (Asem) et la seule maman présente ce soir-là.

Et déjà la fin du 1^{er} trimestre, qui fut marqué par la **3^{ème} édition de notre MARCHÉ de NOËL le vendredi 28 novembre** : l'Apel en collaboration avec l'équipe enseignante et l'équipe de l'OGEC ont offert à tous les petits écoliers et leurs familles une soirée pleine de magie et de douceur à l'approche des fêtes.

Au programme les Marsacais ont découvert un univers sur le thème du conte d'Hansel & Gretel, et des gourmandises... Illuminations, chants et danse de Noël, ainsi qu'un chalet entièrement imaginé, fabriqué et décoré par l'APEL, la présence d'une vingtaine d'exposants, sans oublier la venue du Père-Noël et sa distribution de chocolats !!!



Notre joyeuse équipe de bénévoles vous présente ainsi qu'à tous vos proches tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2026, en attendant de vous revoir très vite pour notre prochain RDV,

le samedi 14 mars 2026

pour notre traditionnel REPAS d'école à thème
à la salle « les 3 Arches » !

Soirée animée et dansante OUVERTE à TOUS

N'hésitez pas à en parler autour de vous, amis, voisins, grands-parents, cousins... tous sont les bienvenus pour cette soirée pleine de surprises, sur le thème des contes...

Si vous souhaitez vous investir ponctuellement, donner vos idées, nous aider à la mise en place de cet événement...

Contactez-nous au 0687075712
ou par mail apelstleger@hotmail.com



La Cabane

Marsacaises, marsacais, bonjour ! Nous souhaitons vous faire part des actualités concernant l'accueil périscolaire de La Cabane. Tout d'abord, nous tenons à rappeler qu'il s'agit d'une association de parents d'élèves dont les membres du bureau sont bénéficiaires du service qu'elle propose, et donnent de leur temps pour son bon fonctionnement.

Ensuite, il nous paraissait important de préciser le contexte délicat que l'association traverse. En effet, le dernier rapport financier a souffert d'une conjoncture difficile ayant mis à mal le budget de La Cabane. Nous avons donc dû faire des choix difficiles, validés lors de la dernière AG, pour endiguer le déficit, ce qui n'a pas manqué de susciter des questionnements, notamment lors de la réception des factures de septembre.

Nous vous faisons part enfin, que nous sommes comme vous, impactés par ces mesures. Nos portes sont ouvertes, si vous voulez aider l'association à se remettre en selle, n'hésitez pas à nous rejoindre ! À ce jour, notre bureau est constitué de 6 personnes, dont 3 co-présidents. Plus nous serons nombreux, moins lourdes seront les tâches, et plus nous pourrons trouver des solutions et avancer sereinement sur des projets à venir.

Le bureau de La Cabane vous souhaite une belle année 2026 !

Amicale laïque

Une rentrée sur les chapeaux de roues !



Spectacle de rentrée pour les enfants

Après avoir accueilli parents et élèves lors de la rentrée scolaire, l'amicale Laïque a organisé le 3 octobre dernier avec l'APEL et le soutien de la Mairie, une fête pour célébrer la rentrée à destination des enfants de Marsac : la soirée qui s'est déroulée à la salle « les 3 Arches » a débuté avec le groupe Barbu suivi d'une boum.

Théâtre avec Graines d'Automne

Le 16 octobre, place au théâtre dans le cadre du festival Graines d'Automne. La commission de l'Amicale Laïque avait programmé une pièce de théâtre sur les conquêtes des femmes pour leurs droits, qui mêlait humour et rappels historiques. 110 personnes ont apprécié la performance des 4 actrices qui ont été longuement applaudies. Des échanges ont eu lieu ensuite en partageant impressions et émotions autour d'une pâtisserie et d'un verre.



Ramassage et pressage de pommes

C'est devenu un rituel pour les vacances d'automne, enfants et parents se retrouvent à la Dominelais pour le ramassage des pommes afin de produire le fameux jus de pomme de l'Amicale Laïque. Dans une ambiance champêtre et avec le beau temps, 1,6 tonne de pommes ont été ramassées. Le pique nique a permis de reprendre des forces.

8 jours plus tard, les pommes ont été pressées au pressoir de la Grigonnais. Cette année, c'est 1 101 litres de jus qui ont été mis en bouteilles !

Pour passer commande écrivez par mail à L'Amicale ou contactez Carole 06.25.91.00.89 ou Audrey 06.74.44.82.59

Marché de Noël

Une super affluence pour ce Marché de Noël avec plus de 20 exposants, un spectacle de magie pour les enfants qui ont également chanté en chorale, et cette année l'arrivée du Père Noël en calèche ! Une petite restauration a été appréciée par les petits et les grands.



Les prochains rendez-vous :

- Assemblée générale le 23 janvier 2026 à 20h00, salle municipale. Toutes les personnes intéressées sont invitées.
- Vente de jus de pomme et récupération de papier sur le parking de l'école : le 30 janvier, le 13 Février, le 27 Mars.
- Après midi jeux : Le 8 Février 2026, le 23 Mai, le 6 Juin
- Fête de l'école : le Dimanche 21 Juin 2026

Contact
amicalelaquemarsac@gmail.com

Association Humanitaire et Culturelle Marsacaise

Solidarité, culture et engagement citoyen



L'Association Humanitaire et Culturelle Marsacaise poursuit sa mission essentielle : venir en aide aux personnes en difficulté et/ou touchées par le handicap, tout en contribuant à l'animation culturelle de la commune.

En 2025, grâce à la mobilisation de nos bénévoles et au soutien des Marsacais et des habitants des communes alentour, 3 000 € ont été distribués pour soutenir deux personnes :

- Philippe, 57 ans, de Châteaubriant, a pu faire réparer son fauteuil électrique, indispensable à son autonomie.
- Chada, 18 ans, de Nantes, a bénéficié du financement d'un cartable numérique, essentiel à ses études.

L'année 2025 a également été rythmée par trois manifestations réussies :

- Le loto, toujours très attendu et convivial.
- La Fête de la Musique, qui a rassemblé habitants et musiciens locaux.
- La soirée Années 80, avec une partie cabaret, où l'animation du Trio Deville a été largement plébiscitée par le public et a fait de cette soirée un moment fort de l'année.

Nos rendez-vous 2026

L'association prépare déjà activement les manifestations de 2026 :

- Loto, animé par Jean-Paul Ribault – 8 février 2026
- Quand la musique est don – 27 juin 2026
- Soirée Années 80 – 7 novembre 2026

Ces moments festifs et solidaires permettent de financer des actions concrètes au service de ceux qui en ont le plus besoin.

Nous comptons sur votre présence et votre soutien pour poursuivre ensemble cette belle dynamique.

Rejoignez-nous !

Pour continuer à mener ces actions solidaires et organiser ces temps forts qui animent notre commune, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Que ce soit pour quelques heures ou sur la durée, votre aide est précieuse !



Bricoler Don Couture et Cie

Tout d'abord, nous vous souhaitons une belle année à toutes et à tous. **Un peu de couture, de broderie, tricot, point de croix ou d'autres loisirs créatifs vous tentent ?**

Vous pouvez venir nous rencontrer et faire partie de notre association.

C'est une opportunité d'apprendre, de créer pour tous les niveaux.

Nous nous rassemblons le 2^{ème} mardi de chaque mois de 14h à 17h ainsi que le 3^{ème} mardi de 19h30 à 22h.

Nous organiserons comme chaque année des puces de couturières le dimanche 1er mars à la salle «Les 3 Arches»

N'hésitez pas à en parler autour de vous.

Pour tous renseignements ou inscriptions, merci de nous contacter au 06 79 12 48 28.





La Caisse à Savon Marsacaise Retour sur l'Édition 2025

L'association CSM (Caisse à Savon Marsacaise) a organisé le 21 septembre dernier sa traditionnelle descente de Caisses à Savon, un rendez-vous désormais bien ancré dans la vie de notre commune.

Cette édition 2025 a réuni 27 caisses à savon, pour une journée dynamique, conviviale et largement appréciée du public.

La CSM tient à remercier chaleureusement l'ensemble des participants, bénévoles, sponsors, commerçants, intervenants extérieurs, Yann Deville pour l'animation ainsi que la municipalité, qui permettent chaque année à l'événement de voir le jour. Leur investissement et leur soutien sont essentiels au succès de cette manifestation.

Grâce à cette belle journée, la CSM a remis un chèque de 600 € à l'association "Sœurs D Dunes", engagée dans la préparation du Rose Trip Maroc 2026, un trek solidaire et féminin.



Afin de clôturer cette édition comme il se doit et de remercier ses bénévoles pour leur engagement tout au long de l'année, la CSM a organisé un repas convivial le samedi 6 décembre dernier, moment de partage très apprécié de tous.

La CSM prépare d'ores et déjà sa 7^{ème} édition, prévue le 20 septembre 2026. Les inscriptions ouvriront au cours du 1^{er} trimestre 2026.

L'association remercie encore une fois tous les acteurs de cette édition 2025 et donne rendez-vous à l'ensemble des habitants pour une nouvelle descente pleine d'énergie l'an prochain !

Contact possible via la page Facebook,

par mail : csm44marsac@orange.fr
ou par téléphone :



Mickaël LAUNAY
Président
06 81 07 40 22

Olivier FIOT
Vice-Président
06 80 31 52 83

Jean-Yves ALAIN
Trésorier
06 09 47 46 80

Claudia MARTIN
Secrétaire
06 78 82 53 07

Entraid'addict 44 à vos côtés

Réunion tous les 3^{èmes} vendredis de chaque mois à 20h, à la Salle Municipale.



Si vous ou votre entourage avez besoin d'aide pour toutes addictions, n'hésitez pas à appeler ou venir aux réunions.

Contact

Roger COURCOUL

Tél. : 07 70 52 59 15

Email : roger.courcoul@orange.fr



Le Panier Marsacais

Lors de notre assemblée générale du 14 janvier 2026, nous vous avons présenté : le bilan de l'année 2024-2025, les nouveaux produits et producteurs, ainsi que nos projets pour 2026.

Nous avons agréablement pu tous partager une galette des rois.

Si vous ne nous connaissez pas encore, le Panier marsacais permet à ses adhérents de commander des aliments fournis par des producteurs locaux et la plupart en bio. Un site web permet de remplir votre Panier selon vos besoins, chaque week-end. Le jeudi suivant, votre commande est disponible à l'épicerie, préparée par les bénévoles adhérents de l'association.



Venez donc découvrir cette association et pourquoi pas nous rejoindre pour étoffer le conseil d'administration afin d'apporter vos nouvelles idées. Nous avons en effet besoin de nouveaux bénévoles pour continuer à faire vivre l'association.

Au plaisir de vous rencontrer,

Association Communale de Chasse de Marsac-sur-Don

L'Association Communale de Chasse de Marsac-sur-Don regroupe cette année 18 chasseurs issus de la commune et des alentours. Tous pratiquent leur activité dans le respect de la réglementation départementale et nationale, et selon un plan de chasse garantissant le développement durable des populations de gibiers.

Comptage nocturne – Février 2026

En février 2026, l'association participera au comptage nocturne organisé par la Fédération des Chasseurs de Loire-Atlantique.

- Ces opérations, encadrées par un arrêté préfectoral, permettent l'utilisation de sources lumineuses.
- Elles sont préparées par le service technique de la Fédération et réalisées par les chasseurs locaux, avec l'appui ponctuel du personnel fédéral.
- Les espèces concernées sont le lièvre, le lapin et le renard. Depuis 2008, le chevreuil est également comptabilisé, ainsi que le sanglier et le blaireau depuis 2010.

Une démarche écoresponsable

Soucieuse de préserver l'environnement, l'association met en place un point de collecte des cartouches usagées de fusils et carabines.

Celles-ci seront recyclées par ECOLOGIC, éco-organisme agréé :

- Le plastique servira à fabriquer des filets de pêche
- La partie métallique sera réutilisée en fonderie

Nous invitons les habitants à relayer cette initiative autour d'eux.

Événement convivial

L'association organisera son traditionnel
repas à emporter
le 11 avril 2026.

Point de collecte :

Chez Patrice et Karen SALMON

1 bis rue des Châtaigniers – 44170 Marsac-sur-Don

Contacts :

Patrice : 06 45 59 06 19

Karen : 07 86 86 12 56



Réservations auprès de :

Jean-Paul LEVESQUE – 06 88 29 80 22

Ludovic BLAIS – 06 33 80 81 25

Pascale BOUCHAUD – 06 47 88 74 58

Corentin SALMON – 06 87 44 50 71

Karen SALMON – 07 86 86 12 56

Patrick GANTIER – 06 37 34 13 73

UNC Marsac-sur-Don – Mémoire



Soixante ans de «l'UNC – AFN»

Nous nous sommes réunis, début octobre, pour une journée de retrouvailles, Daniel Crochard, actuel président de «UNC Marsac sur Don - Mémoire», a retracé les soixante ans de «l'UNC – AFN».

Une équipe a décidé de créer une association, en Octobre 1965, au retour de la guerre d'Algérie. Ce fut le début d'une longue aventure :

- Des méchouis, pendant 20 ans, organisés chez les adhérents, réunissant chaque fois plus de 120 personnes.
- Des courses de chèvres, entraînées par les enfants, (environ une dizaine).
- Des courses cyclistes.
- Des concours de Belote, (environ une vingtaine).
- Une «Journée de Solidarité», en partenariat avec la «Ligue contre le Cancer».
- Un nouveau grand moment : La réalisation du Monument du Souvenir en 1998. Une souscription fut lancée auprès de la population, en étroite collaboration avec la Municipalité et différents autres partenaires. Les travaux ont été réalisés par les adhérents. La stèle en granit vient de la carrière de Lanhélin.



Au cours du repas, un diaporama photos a été projeté dans la salle. Il a rappelé les différents épisodes de l'association.

Michel Houllier, créateur de l'association, nous a ensuite fait part, avec émotion, de ses premières pensées qui ont été : son amitié envers les adhérents, tout en associant, ceux aujourd'hui disparus, et les épouses, toujours présentes, et son plaisir de constater que la relève est assurée, et qu'il n'est pas nécessaire d'avoir fait la guerre, pour aimer son pays et son drapeau, et de se souvenir des sacrifices consentis pour notre liberté.

Cérémonie du 11 Novembre

Le 9 novembre, sous un agréable soleil, de nombreux marsacais, jeunes et moins jeunes, sont venus célébrer le 107^{ème} anniversaire de l'armistice de 1918, en présence de la Fanfare de Guéméné-Penfao.

Après les discours de circonstance, M. le Maire, Hervé de Trogoff, a remis la médaille de la commune à Magali Houguet, professeur d'histoire au collège de Guéméné-Penfao. Cette médaille sera fixée sur la tombe de Joseph Plédel, soldat originaire de Marsac sur Don, Mort pour la France le 12 juin 1916, au Fort de Souville, près de Verdun. Dans le cadre d'un voyage d'études, Magali et ses élèves se sont rendus à Verdun début décembre.



Pour clôturer la cérémonie, les enfants des écoles et le C.M.J. (conseil Municipal des Jeunes) ont entonné notre hymne national «La Marseillaise» rendant un vibrant hommage à nos soldats «Morts pour la France».

Le verre de l'amitié, offert par la Municipalité, a été servi à la Salle Municipale, par Inès et Joachim, du bar «À la Maison». Le repas traditionnel, préparé par le Marmiton, a réuni adhérents et conjoints, dans une ambiance chaleureuse.



FC Vay Marsac

Le temps de la trêve est passé pour les licenciés du Football Club Vay Marsac avec une reprise le 17 janvier dernier.



Des travaux ont été réalisés sur le terrain de Marsac en novembre, des dirigeants ont dû réorganiser leur planning d'entraînement pendant 1 mois. Des effectifs se sont entraînés sur le terrain de Vay.

Projet Album Panini, c'est pour bientôt !

Au cours du mois d'octobre, nous avons mobilisé tous nos effectifs, joueurs, dirigeants, bénévoles et membres du CA lors d'une journée « séance photo » dans le but d'avoir une vignette avec le portrait de chacun. Merci à Mathias qui a mené ce projet.

Côté arbitre, nous avons besoin chaque week-end d'arbitres de centre, de touche et de délégué pour les matchs de nos 3 équipes seniors masculins, et nos 2 équipes féminines dans le groupement féminin avec Plessé.

Mais, il ne faut pas oublier les jeunes qui sont arbitrés par les seniors pour les matchs à domicile le samedi, également les joueur(se)s des équipes de U13 à U18 pour arbitrer les matchs de l'école de foot le samedi matin.

Pour les arbitres de centre, une formation est proposée par le district pour être arbitre de club.

Pour les arbitres de touche, il faut connaître les règles de bases du foot, surtout celle du hors-jeu. Le rôle de délégué peut être effectué par tous les licenciés qui maîtrise ce rôle d'accompagnant de l'arbitre central.

Ces rôles d'arbitre et de délégué sont indispensables pour que chaque rencontre ait lieu. Le FCVM remercie chaleureusement l'ensemble des bénévoles qui accompagnent les joueurs et sans qui les matchs ne pourraient pas se dérouler.



Nos U8/U9 vainqueurs du tournoi de Prinquiau le 14 septembre, seniors F équipe A

Côté extra sportif, nous remercions sincèrement les nombreuses personnes qui ont passé commande pour les repas à emporter d'octobre 2025. Ce fut une fois de plus un franc succès : plus de 800 repas !

Les membres du bureau du FCVM vous souhaitent une belle et heureuse année 2026

Contact

Notre site internet

fcvaymarsac.com

Suivez aussi notre actualité sur Facebook et Instagram !

Tél. : 06 37 90 89 17



Nous vous attendons nombreux lors de nos prochains événements :

- Concours de belote le 24 janvier à Vay
- Soirée du club le 7 mars à Marsac, salle « les 3 Arches »



Le Transport à la Demande

Vous devez vous rendre à un rendez-vous médical, un entretien d'embauche, une formation ? Vous avez un train à prendre ou tout simplement envie d'aller à la piscine et vous n'avez pas le permis de conduire ou pas de véhicule à disposition ? Le Transport à la demande est une solution facile !

Il permet d'effectuer des déplacements au sein des 26 communes du territoire. Il assure également la desserte du centre hospitalier de Châteaubriant et ses sites à Nozay et Pouancé.

Informations pratiques :

- Inscription gratuite lors de la 1^{ère} réservation : Maison de la Mobilité au 02.40.07.54.71
- Fonctionnement du lundi au vendredi hors jours fériés.
- Un aller-retour / jours avec choix de l'heure de 7h à 19h sur réservation la veille avant 16h.
- Amplitude horaire étendue au-delà de 7h à 19h pour les correspondances avec les trains et les cars.
- Confirmation par SMS avec un rappel la veille et une heure avant le rendez-vous.



Si vous avez plus de 70 ans ou personne à mobilité réduite : départ du domicile jusqu'au lieu choisi.

Si vous avez moins de 70 ans : départ et retour à l'un des 115 points d'arrêt au choix.

Si déplacement d'un enfant entre 6 à 9 ans : décharge parentale à compléter.

Si déplacement d'un enfant entre 0 et 5 ans : accompagnement obligatoire d'un adulte.

Arrêts et décharge parentale sur le site de la CCCD :

www.cc-chateaubriant-derval.fr/vivre-habiter/se-deplacer/transport-a-la-demande-tad/

Location de vélo électrique

Vous pouvez emprunter un vélo dans l'une des 25 mairies de l'intercommunalité et à la Maison de la Mobilité à Châteaubriant.

Après vérification auprès de la mairie de la disponibilité d'un vélo, vous devez vous présenter avec les documents suivants :

- Une pièce d'identité (CNI, passeport, livret de famille, permis de conduire, titre de séjour)
- Un justificatif de domicile
- Une attestation de responsabilité civil
- Un relevé d'identité bancaire (paiement par prélèvement).

Tarifs :

- Gratuit pour les 15 premiers jours pour tout nouvel usager
- 10€ pour 1 semaine
- 15 € pour 2 semaines
- 25 € pour 1 mois
- 70 € pour 1 trimestre





Bibliothèques

Le réseau des bibliothèques permet un accès à la Culture pour chaque habitant.

A travers le déploiement d'un réseau de bibliothèques sur ses 26 communes, l'intercommunalité permet d'offrir à chaque habitant un accès libre, gratuit et de qualité à des ressources culturelles diversifiées.

Comment s'inscrire ?

L'inscription se fait directement en se rendant dans l'une des 26 bibliothèques du territoire. Elle est gratuite pour toutes et tous, quelle que soit la commune de résidence.

Les règles d'emprunt ?

Le réseau des bibliothèques de Châteaubriant-Derval propose des règles d'emprunt souples et adaptées aux besoins des usagers :

- Nombre de documents empruntés : Chaque carte permet d'emprunter jusqu'à 15 documents (livres, DVD, jeux vidéo, etc.), pour une durée de 4 semaines.
- Prolongation en été : Durant les vacances d'été, la durée des prêts est doublée.
- Réservations : Possibilité de réserver jusqu'à 10 documents à la fois.
- Renouvellement des prêts : Les prêts peuvent être renouvelés deux fois, sous réserve que les documents ne soient pas réservés par d'autres usagers.
- Jeux vidéo : Les jeux vidéo peuvent être empruntés sur les cartes des parents, avec une limite de 2 jeux simultanément par famille.
- Réservation en ligne ou auprès des bibliothécaires des documents disponibles dans tout le réseau.



Des animations gratuites et pour tous sont proposées tout au long de l'année comme des ateliers, des spectacles, des rencontres avec des auteurs ...

Attention certaines animations peuvent faire l'objet d'inscriptions au préalable. Les renseignements sont à retrouver sur le site de la CCCD ou par téléphone au 02.40.81.03.33 (médiathèque de Châteaubriant).

Horaires d'ouverture de la médiathèque

Mardi : 14h à 18h
Mercredi : 10h à 12h
Vendredi : 16h30 à 18h30
Samedi et dimanche : 10h à 12h



FRANCE SERVICES

France Service

Accompagnement des usagers dans différentes démarches avec une prise en charge globale et personnalisée :

- Remplir sa déclaration d'impôts
- Préparer son dossier de pré-retraite
- Créer et gérer un espace personnel (Améli, France Travail, France rénov ...)
- Réaliser une démarche via France titres (CNI, carte grise ...)
- ...

France Service à Derval

14, rue de la Garlais
44590 DERVAL
Du lundi au vendredi :
9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

France Service à Châteaubriant

18, rue César Franck
44110 CHÂTEAUBRIANT
du lundi au vendredi :
9h30 à 12h et de 14h à 16h30





Numéros utiles



SAMU
15



Gendarmerie
17



Pompiers
18



Urgences européennes	112
Pompiers, police, SAMU pour les personnes sourdes ou malentendantes	114
SOS Médecin	36 24
SAMU Social	115
Pharmacie de garde	32 37
Médecin – D ^R NURIT	02 40 87 58 17
Cabinet infirmier	02 40 51 02 86
Ostéopathe – M ^{me} ERAUD	06 69 11 92 37

Allô Enfance Maltraitée	119
Allô Service Public	39 39
Maltraitance Animale	36 77
Centre anti-poison	02 41 48 21 21
Drogue info services	117
ENEDIS Dépannage	09 726 750 44
GRDF Urgence Sécurité Gaz	0 800 47 33 33
Atlantic'eau / SAUR-dépannage	02 44 63 43 38
N° vert Canicule Info	0 800 06 66 66
Point écoute jeunes	02 40 35 47 73
Point écoute parents	02 40 35 00 88
Sida info Service	0 800 840 800
Sécurité Sociale	36 46
SOS Urgences Mamans (garde temporaire d'enfants)	02 40 73 90 30
Violences Conjugales	39 19



Associations, réfléchissez dès à présent sur la rédaction de vos articles à nous transmettre pour le prochain bulletin.

Horaires d'ouverture de la mairie

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30
Le 2^{ème} samedi du mois de 9h00 à 12h30

